



Département du Rhône
Arrondissement de Villefranche
Canton du Bois d'Oingt

COMMUNE DE THEIZE

DÉCISION DU MAIRE

prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n° DEC2024-03

**Objet : Marché de travaux n°2023-04 – Attribution d'un marché de travaux
Rénovation et extension de la cantine scolaire**

Le Maire de Theizé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122.-22 4° ;

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 03/11/2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics jusqu' à 214 000€ HT,

Vu l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant le projet de « Rénovation et extension de la cantine scolaire » publié le 12 décembre 2023 et fixant la date limite de réception des offres au 15 janvier 2024 à 12 heures sur le profil acheteur : www.e-marchespublics.com et pour lequel 30 offres ont été déposées,

Vu l'analyse des offres en date du 26/01/2024 ;

Vu la décision du maire n°2024-01 portant engagement d'une procédure de négociations pour les lots n°01 (Gros œuvre – démolition – VRD), 02 (Charpente bois – Couverture), 03 (Menuiseries bois extérieures et intérieures), 05 (Carrelage - Faïence), 06 (Serrurerie - Métallerie), 07 (Electricité) et 08 (Plomberie – Sanitaire – Ventilation) ;

Vu la décision du maire n°2024-02 déclarant le lot n°08 infructueux

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché de travaux à

LOT 1 : GROS ŒUVRE – DEMOLITION - VRD

Entreprise SAS LAVIEILLE, sise à TERNARD (69620)

Pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400 € TTC.

LOT 2 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE

Entreprise EURL MB MENUISERIE DU BEAUJOLAIS, sise : AMPLEPLUS (69550)

Pour un montant de 15 391 € HT soit 18 469.20 € TTC.



LOT 3 : MENUISERIE BOIS EXTERIEURES INTERIEURES

Entreprise EURL MB MENUISERIE DU BEAUJOLAIS, sise : AMPLEPLUIS (69550)
Pour un montant de 16 060 € HT soit 19 272 € TTC.

LOT 4 : PLATRERIE - PEINTURE

Entreprise NUANCE PEINTURE, sise : MACON (71000)
Pour un montant de 8 382 € HT soit 10 058.40 € TTC.

LOT 5 : CARRELAGE - FAIENCE

Entreprise CARRELAGES BERRY SAS sise : ST ANDRE DE BAGE (01380)
Pour un montant de 11 000 € HT soit 13 200 € TTC.

LOT 6 : SERRURERIE - METALLERIE

Entreprise EURL MB MENUISERIE DU BEAUJOLAIS, sise : AMPLEPLUIS (69550)
Pour un montant de 13 997 € HT soit 16 796.40 € TTC.

LOT 7 : ÉLECTRICITÉ

Entreprise SARL RENÉ GENEVOIX, sise : THEIZE (69620)
Pour un montant de 9 580.35 € HT soit 11 496.42 € TTC.

LOT 9 : EQUIPEMENTS DE CUISINE

Entreprise ETS A MOREL, sise : COURS (69470)
Pour un montant de 39 775.28 € HT soit 47 730.34 € TTC.

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : : La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Fait à Theizé, le 12/03/2024

Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Christian VIVIER MERLE

